



mag'

DOSSIER :
Champ captant des landes du Médoc
Erosion : Les dernières avancées du GIP Littoral

Assemblée Générale 2019
Lundi 22 Avril à 9h00
Salle L'Escoure



URGENCES

SAMU : 15
 POMPIERS : 18 ou 05 56 03 53 05
 GENDARMERIE : 17 ou 05 56 03 21 53
 POLICE MUNICIPALE : 05 57 17 11 17
 CENTRE ANTI POISON : 05 56 96 40 80

SERVICES

MAIRIE DE LACANAU : 05 56 03 83 03
 MAIRIE ANNEXE LACANAU OCEAN
 05 56 03 21 22 - www.lacantau.fr

LA POSTE LACANAU OCEAN : 3631

Ouverture : horaires d'hiver
 du mardi au vendredi
 9H-12H30 et 14H-16H30 ;
 le samedi : 9H-12H

EDF : 0810 33 30 33 - www.edf.fr

EAU : SUEZ Eaux
 09 77 40 11 17
www.toutsurmoneau.fr

ORDURES MENAGERES :

05 56 53 27 43 ou 0800 505 508
 Jour de collecte, et détails sur le site
www.smicotom.fr

DECHETTERIE : 05 57 70 51 27
 du Mardi au Samedi
 de 9h à 12h et 13h30 à 17h20;
 ouverte le dimanche matin

MÉDIATHÈQUE :

LACANAU : 05 57 17 08 10
 LACANAU OCEAN (salle l'Escoure) :
 05 56 03 17 26

CULTE :

culte catholique : 05 56 03 52 36
 (Association paroissiale de Lacanau Océan)

Journal d'information des Amis,
 Propriétaires et Locataires de Lacanau
 Océan (APLLO)
 Association loi 1901
 APLLO BP N°4 - 33680 Lacanau Océan
contact@apllo.fr - www.apllo.fr

Directrice de la publication :
 Marie-Thérèse FABRE

Comité de rédaction : Marie-Thérèse
 Fabre, Philippe Cessac, Nathalie Giré,
 Didier Souberbielle
 Rédacteurs : administrateurs, adhérents.

Crédits photos :
 APLLO, VLF, R Magnon, GIP, Ville Lacanau,
 Cordouan, la petite plage.

Les textes sont publiés sous la responsabilité
 de leur(s) auteur(s).

Conception graphique : P. Mouzon
 Imprimeur : Bioécoprint - Lacanau



- 3 Édito de la Présidente
- 4 - 5 Histoire
- 6 - 9 Dossier *Champ captant / Erosion*
- 10 Quoi de neuf
- 12 - 13 Urbanisme
- 14 Patrimoine
- 15 Assemblée Générale APLLO
- 16 365 *L'atelier de la vache*
- 17 Aplo Pratik'
- 18 Association *La p'tite plage*
- 19 Sortir



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Les jours rallongent, le soleil brille...même si depuis quelques années on observe un décalage entre les dates officielles des saisons et le temps qu'il fait. Le printemps, c'est un peu l'été en pièces détachées, une saison qui passe toujours trop vite, alors n'en profitons pas pour cueillir les immortelles ou les liserons qui poussent sur nos dunes et empruntons les sentiers existants, préservons notre biodiversité si importante pour notre futur.

Dans son tout premier numéro la toute jeune Aplo avec un seul « I » entendait informer et défendre ses adhérents. Comme hier, l'APLLO nouvelle génération tient à rester fidèle aux grands principes énoncés par ses pères fondateurs. Que vous vouliez nous proposer votre participation sur un sujet qui vous tient à coeur, nous saisir sur un sujet qui n'a pas encore été traité ou que vous vous posiez des questions sur des sujets touchant la station n'hésitez pas à nous contacter.

Dans ce nouveau magazine, vous pourrez lire entre autres ... un point sur la nouvelle loi ELAN, le suivi de nos dossiers d'actualité, le champ captant des Landes du Médoc et la préparation de notre Assemblée Générale.

Et n'oubliez pas que nous vous attendons ce lundi de Pâques pour vous faire part de nos préoccupations océanes et écouter les vôtres.



Marie-Thérèse FABRE



Die Tage werden länger, die Sonne scheint...obwohl wir seit ein paar Jahren eine Veränderung der Jahreszeiten in Bezug auf ihren offiziellen Beginn beobachten. Der Frühling ist fast schon wie Sommer und vergeht viel zu schnell. Es sollte uns aber nicht dazu veranlassen, Strohblumen oder Feldwinde die auf den Dünen wachsen zu pflücken ; bleiben wir lieber auf den angelegten Wanderwegen und laß uns unsere biologische Vielfalt beschützen, die so wichtig für unsere Zukunft ist.

In seiner Erstausgabe hatte der APLO (damals noch mit einem « L ») sich zum Ziel gesetzt, seine Mitglieder zu informieren und sich für deren Interessen stark zu machen. Genau wie in der Vergangenheit, möchte APLLO von heute an den Prinzipien der Gründer treu bleiben. Egal, ob Sie sich mit einem Thema, das ihnen am Herzen liegt, beteiligen wollen, über ein Thema sprechen wollen, das wir noch nicht behandelt haben oder vielleicht haben Sie Fragen zu unserem Badeort, zögern Sie nicht sich mit uns in Verbindung zu setzen.

In dieser neuen Ausgabe, werdet ihr, unter anderen...über den neuesten Stand des ELAN Gesetzes, die Fortsetzung der Rubrik Aktuelles, über die Auffangbecken, und über die Vorbereitung unserer Generalversammlung lesen können.

Und nicht vergessen : wir erwarten Sie am Ostermontag um Sie an unseren Sorgen den Ozean betreffend teilhaben zu lassen und um auch mit Ihnen über Ihre Sorgen ins Gespräch zu kommen.

Marie-Thérèse FABRE



The days are getting longer, the sun is shining ... even if in recent years there has been a gap between the official dates of the seasons and the weather. Spring looks like Summer in spare parts, a season that always goes too fast, so do not take advantage of it to pick everlasting flowers or bindweeds that grow on our dunes and please take the existing trails, to preserve our biodiversity so important for our future.

In its very first issue the very young Aplo with a single "I" intended to inform and defend its members. Like yesterdays, the new generation APLLO is keen to remain faithful to the great principles laid down by its founding fathers. Whether you want to suggest your participation on a subject that is important to you, to seize us on a subject that has not yet been treated or that you have questions about topics related to the station, do not hesitate to contact us.

In this new magazine, you will read among others ... information on the new ELAN law, the follow-up of our news files, the Medoc Marshes water catchment and the preparation of our Ordinary General Meeting.

And above all do not forget that we are waiting for you on Easter Monday to share our oceanes preoccupations and listen closely to yours.

Marie-Thérèse FABRE



CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1914-1918



Toutes les communes de France ont été invitées ces quatre dernières années à célébrer ce centenaire de la Paix entre les peuples retrouvés, après la fin de cette grande tragédie que fut la Guerre de 1914-1918. C'est en tant qu'ancien combattant de la Guerre d'Algérie, que je signe cette information relative au renouveau du souvenir. Renouveau que la municipalité en place a souhaité réaliser pour participer effectivement à cet événement national, au cours de l'année 2018.

Le monument aux morts principal déplacé, en avril 2018 dans le square des Anciens combattants, j'ai pour ma part ressenti la nécessité de publier cette plaquette qui relate l'histoire qu'ont écrite les municipalités successives pour honorer la mémoire des enfants de Lacanau morts pour la France au cours du XXe siècle.

C'est ainsi que la municipalité en place a décidé de doter chaque monument de nouvelles plaques pour graver dans le marbre les noms des soixante-douze morts pour la France au XXe siècle, soixante-deux en 1914-1918, neuf en 1939-1945 et un, au cours de la Guerre d'Indochine.

Cette plaquette du souvenir est en vente dans toutes les presses canaulaises ainsi qu'à la mairie de Lacanau et à la mairie-annexe de Lacanau Océan.

René Magnon



Les recherches entreprises ont permis de mettre en évidence combien, en 1918, les deux premières municipalités ont été confrontées à la douleur des familles que la perte d'un ou de plusieurs de leurs enfants provoquait, qu'elles l'ont grandement partagée et qu'elles décidèrent l'édification des monuments aux morts, afin de perpétuer leur souvenir.

De même on ne peut passer sous silence combien les municipalités et l'Union des Anciens combattants de Lacanau ont de tout temps tenu à célébrer les 11 novembre et les 8 mai 1945.

Mais au cours de ces travaux de recherche nous avons pu mettre en évidence que les sources d'information sur l'un ou l'autre des monuments, méritaient pour un renouveau du souvenir, certaines d'être refaites, d'autres corrigées, voire remplacées. Et que deux oubliés de l'Histoire, MM. Maurice Dauba et Pierre Lartigau bien qu'inscrits sur le Livre d'or, soient également portés sur les monuments.



Alain Brussol
immobilier
depuis 1997

Vente - Achat - location saisonnière
Expert immobilier Agréé FNAIM

OUVERT TOUTE L'ANNEE
22 Avenue Plantey 33680 Lacanau-Océan

Tél : 05 56 03 15 52 - 06 73 82 44 67
brussol@orange.fr
www.lacanau-immo.com

ALTERNATIF
COIFFURE MIXTE

12 rue Caupos - 33680 - Lacanau ville - 05 57 70 50 49
www.alternatif-coiffure.fr

L'Eau à la Bouche
LACANAU Océan

offrir décorer
déguster

ALBERT CAMUS À LACANAU EN AOÛT 1953

René Magnon

« - Vous n'avez jamais rien écrit sur la venue d'Albert Camus à Lacanau !

- Oui, c'est fort exact car je n'ai jamais trouvé, ni dans mes propres recherches sur les personnalités ayant séjourné ici, ni jamais auprès d'une personne, tiens, comme vous qui aujourd'hui aurait pu m'annoncer un tel "scoop"...

Et vous, en avez vous la preuve ?

- Oui, oui, je connais même le nom de la villa, je reprends contact avec le propriétaire et je laisserai un mot auprès d'Eric, ici à la Presse... j'étais aux anges, vous vous en doutez ! »

Soit dit en passant, cet homme ne m'a jamais rien laissé auprès du patron de la Presse, comme il me l'avait promis. Mais, toutefois, mille mercis, Monsieur !

Cependant, "il n'y a jamais de hasard", dis-je souvent à mes amis ! Jugez-en vous-même. Quelques temps après, je tombe sur un article d'un hebdomadaire présentant le livre publié chez Gallimard en 2017, « Correspondances », un ouvrage consacré aux lettres d'amour échangées entre 1944 et 1959, entre deux amants, ces monstres sacrés de la littérature, Albert Camus et de l'art théâtral et cinématographique, Maria Casarès, la grande tragédienne. J'y découvre que c'est en août 1951 et 1953 que Maria est en vacances, à Lacanau, ayant décidé de renouer avec "son taureau titanesque, l'Océan" quelle avait découvert et tant aimé en 1940. Dans les pages du chapitre cité en note 1 je relate sa venue en 1940 à la Villa « Le Poivron », au nord de la station rue de la Paix, avec sa maman. Elles fuyaient toutes deux pendant l'occupation la guerre en Espagne, car leur époux et père, un politique républicain était menacé.

Albert Camus n'a vraisemblablement séjourné à Lacanau que trois petites semaines au mois de septembre 1953, car en l'état actuel des recherches, je n'ai trouvé trace d'une venue que dans un seul article sous la signature de Yannick Delneste, « Lacanau, Camus et les papillons », publié par Sud-Ouest en janvier 2010, lors du cinquantième anniversaire de la disparition tragique de l'écrivain, le 4 janvier 1960.

Cet article relate la rencontre entre un jeune estivant, Claude Moulinié, qui n'a que 20 ans, - à l'époque - étudiant en 2e année de médecine à Bordeaux en vacances en 1953, à Lacanau. Là, il rencontre, en soirée, pendant une quinzaine de jours, le grand écrivain au Casino de la plage "chez Pazino", devant "un verre de Suze", qui s'intéresse fort à la passion du jeune homme pour les papillons.

Il raconte : « Je m'étais fixé un objectif assez étrange que je ne m'explique pas encore vraiment », ironise l'ancien insouciant. « Prendre une cuite tous les soirs au casino ! » Deux phénomènes vont faire évoluer la méthodologie du jeune homme : sa trop grande réactivité à l'alcool (« Deux verres de champagne et j'étais saoul ! ») et la présence d'Albert Camus chaque soir au casino de Lacanau...

Il logeait chez Maria Casarès, qui louait une modeste villa... Il arrivait vers 18 heures avec l'actrice et le chorégraphe Serge Lifar, et en repartait trois heures plus tard. Le premier soir, pour faire l'intéressant, je grimpais sur une table et attrapais quelques *Plusia Gamma* avec mon filet... Le manège attire bien sûr l'œil de Camus qui, pour la première d'une longue série, invite d'un index accueillant le jeune homme à sa table. « Il a examiné avec attention les papillons, se révélait passionné par le petit signe blanc sur leur thorax qui dessinait un gamma parfait, souligne Claude. Et il me posa ensuite une multitude de questions sur l'identification, la classification, les critères de différenciation sexuelle...



"L'Océan, ce taureau titanesque"

Plus d'une heure pour un premier contact qui se renouvellera tous les soirs pendant deux semaines, selon un rituel sympathique et immuable : le jeune homme arrive avec amis et/ou famille, Camus est déjà là, son verre de Suze sur la table à côté de sa pipe ou de ses cigarettes, le hèle et lui fait raconter ses aventures papillonnesques, son insolation après avoir observé sous le soleil de midi de rares *Styrus statilinus*, ou encore l'incroyable nuage migrateur qui lui avait barré la route un matin en vélo vers Le Porge ! « Il était curieux, enthousiaste, et ne manquait jamais une occasion de faire des parallèles avec l'espèce humaine », insiste encore cet homme à la retraite... Il ne s'est pas mis en avant ; la mue et l'adolescence, le nuage et la vie en société : Camus disserte à haute voix et le jeune Claude savoure le plaisir d'apporter un peu de son savoir à l'écrivain déjà très connu. « Pas un seul instant il ne m'a demandé si j'avais lu ses livres, ce qui était le cas pour « L'Étranger » et « La Peste ». Pas un seul moment il ne s'est mis en avant... Mais au sujet des insectes qui avaient deux ou trois cerveaux, il s'était enflammé : Tu te rends compte ? J'ai un seul cerveau, et on m'octroiera peut-être un jour le prix Nobel ! Je pense, je ris, je suis libre et eux ont trois cerveaux ! Trois, tu entends ! Aberrant... Aberrant mais formidable ! »

Dans le livre « Correspondances », on se rend compte que Camus s'intéresse toujours à Lacanau, grâce aux descriptions que Maria lui fait très souvent, de "véritables cartes postales" sur la station, sur le lac de Lacanau, les balades à vélo en forêt, sur le confort précaire des villas où elle séjourne, « Le Bled » en 1951 et « Le Poivron » à nouveau en 1953, dont elle est si contente de l'avoir retrouvé. Ainsi que sur son "Océan, ce taureau titanesque", qu'elle adore et dont parfois Camus se montre si jaloux. Dans ces instants, si heureux, c'est la seule fois où Camus aura pu rejoindre son aimée, chez nous, car il souffre cruellement de la séparation et qu'il le lui annonce, non pas par lettre, mais avec ce dernier télégramme posté le 27 août 1953,

"SERAI DEMAIN FIN DE JOURNÉE LACANAU TENDRESSES."

Albert

LE CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MÉDOC

Qu'est ce qu'un champ captant ? Un territoire regroupant un ou plusieurs ouvrage(s) de captages d'eau potable souterraine, dans une même nappe phréatique. De nombreuses législations nationales ou plurinationales protègent certains champs captants, dont certains sont dits "irremplaçables", établissant le cas échéant des « périmètres de protection » du champ captant ou de captages (périmètres rapproché, éloigné, zone tampon...). Plus spécifiquement le champ captant des Landes du Médoc concerne la nappe oligocène des communes de Saumos et du Temple et servira à alimenter en eau potable l'agglomération bordelaise et mais aussi les territoires ruraux de sa périphérie. Il s'agit de la nappe oligocène de la zone Littorale dont dépendent les captages d'eau potable des communes de Lacanau, de Sainte Hélène, de Brach et du Syndicat de Saumos - Le Temple.

Le contrat de financement du projet de « champ captant des Landes du Médoc » et la mise en place d'un comité de suivi des futurs travaux viennent d'être signés par Bordeaux Métropole et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il sera financé pour 50% soit 30 millions d'euros par l'établissement public, pour 10 millions d'euros par le Département, et pour la partie restante par Bordeaux Métropole.

Nous avons demandé à Pierre DUCOUT, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes profondes de Gironde et à Henri Sabarot, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lacs Médocains de nous en dire plus.

Pierre Ducout : "Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde vise à garantir une gestion équilibrée et durable des ressources qui alimentent tous les girondins en eau potable. Révisé en 2013, le SAGE pose le constat d'une surexploitation de certaines ressources et impose une réduction des prélèvements en excès en priorité par des économies d'eau.

La politique d'économie d'eau a permis d'accueillir près de 250 000 nouveaux habitants dans le département en 15 ans sans augmenter les volumes prélevés dans le milieu naturel pour la production d'eau potable.

Pour réduire plus encore les prélèvements dans les nappes surexploitées, des changements de sources d'approvisionnement sont impérativement nécessaires à concurrence de 20 millions de m³ par an, soit plus de 15% des volumes d'eau potable. Sont concernés pas ces substitutions la métropole bordelaise, les communes rurales de sa périphérie et celles situées à l'est de Bordeaux entre la Garonne au sud et la vallée de l'Isle au nord.

Les solutions de substitutions sont étudiées depuis près de 20 ans par le SMEGREG (*Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde*) et deux projets ont été retenus par la CLE (*Commission Locale de l'Eau*) à l'issue de ces études. Tous les deux prévoient de solliciter les nappes profondes dans des secteurs où elles peuvent supporter de nouveaux prélèvements : la nappe de l'oligocène à l'ouest de l'agglomération bordelaise et la nappe du Cénomanien * dans le sud Gironde.

Porté par Bordeaux Métropole, le projet de champ captant des Landes du Médoc sera le premier projet de substitution de grande ampleur à être mis en œuvre. Il est destiné à approvisionner en eau potable de substitution l'agglomération de Bordeaux et des territoires ruraux périphériques.

A noter que les 10 millions de m³ que devra fournir cette infrastructure

ne sont pas destinés à répondre à des besoins nouveaux mais à réduire d'autant les volumes déjà prélevés dans la nappe de l'Eocène surexploitées dont tous les girondins bénéficient au robinet et ce de Soulac sur Mer à Bazas, ou d'Arcachon à Sainte Foy la Grande.

Alors que ce premier projet reste à définir et fera l'objet des procédures réglementaires habituelles, au rang desquelles une nécessaire déclaration d'utilité publique, les études se poursuivent en sud Gironde où 15 forages de prospection ont été réalisés en 2018. "



Figure 2 : Etat des lieux des prélèvements du secteur

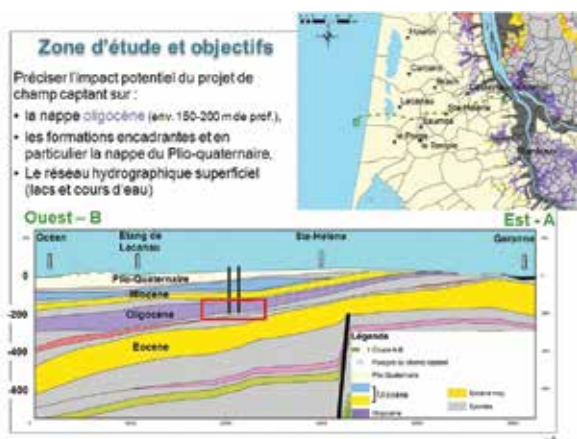
Henri Sabarot : "Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Lacs Médocains vise lui à garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en eau superficielles du bassin versant des lacs et des milieux aquatiques associés : cours d'eau, crastes, lagunes forestières, marais, lacs, canal des étangs. Le projet de champ captant des Landes du Médoc le concerne puisque son implantation est envisagée sur le bassin versant du lac de Lacanau et du canal du Porge.

De façon à améliorer la transparence sur ce projet et assurer la cohérence des objectifs entre les deux SAGE, les élus du SAGE des Lacs Médocains ont souhaité depuis 2013 disposer de toutes les informations concernant le projet de champ captant. Ceci s'est traduit par l'organisation de 6 réunions entre les membres des deux SAGE entre 2014 et 2018. De nombreux groupes de travail ont également permis de préciser les préoccupations, les questionnements et les attentes des acteurs de l'eau du territoire autour des Lacs Médocains. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet dédié à ce projet.

Les préoccupations qui ont été formulées sur le projet de champ captant peuvent être regroupées en plusieurs thématiques :

- Les impacts potentiels sur les usages actuels : la sylviculture, le risque incendie, l'agriculture...
- Les impacts sur les milieux superficiels et la biodiversité : les lagunes forestières, les zones humides, les cours d'eau, les lacs, le canal et toutes les espèces de faune et de flore associée
- Les impacts sur les prélèvements en eau potable des communes littorales

Bordeaux Métropole va maintenant préparer l'étude d'impact liée à ce projet et devra répondre à l'ensemble de ces préoccupations. Les dossiers réglementaires qui en découleront seront ensuite soumis à



enquête publique et avis de nombreuses instances dont la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Lacs Médocains."

Lacanau et la nappe de l'oligocène littoral

La multiplicité de ses usages fait de l'eau une ressource fondamentale des activités humaines.

Notre commune à forte croissance démographique et touristique s'approvisionne à partir de la nappe oligocène de l'unité de gestion de l'oligocène littoral qui fournit une eau de très bonne qualité. Actuellement sur la commune nous avons 5 forages de production d'eau dotés de périmètres de protection qui captent tous la nappe de l'oligocène : le forage de l'Océan (1964) à 350 m - débit 120 m³/h, le forage de la Grande Escourie (1964) à 350 m - débit 120 m³/h, le forage de Talaris (2002) à 227 m - débit 100 m³/h, le forage du Huga (1990) à 289 m - débit : 100 m³/h et le forage du Stade 2 (2016) à 250 m débit 90 m³/h. Selon le rapport annuel 2017, 963 959 m³ d'eau (presque un million de m³) pour Lacanau ont été produits par ces forages et redistribués dans notre réseau canalisés linéaire (hors branchements) de 157,30 kms.

L'avenir nous dira quels impacts ce projet de champ captant aura sur les besoins futurs de la zone littorale dont Lacanau fait partie.

Vous pouvez aller visiter le site dédié au projet : <http://ldmsmegreg.linuix7.resolutio.info>

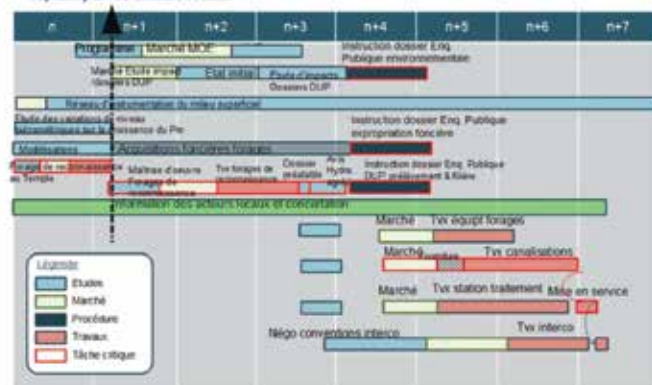
Poser vos questions et faire part de vos remarques sur le projet de champ captant à l'adresse : concertation.ldm@smegreg.org

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier

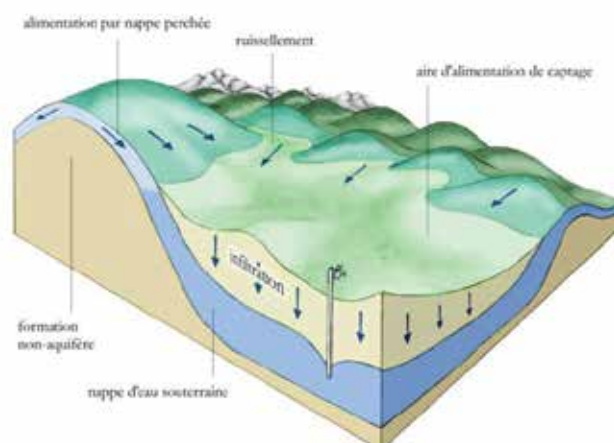
Propos recueillis par Marie-Thérèse Fabre

* Le Cénomanien est le premier étage stratigraphique du Crétacé supérieur. Il s'étend entre -100,5 et -93,9 millions d'années. Il représente le plus haut niveau marin des 600 derniers millions d'années (environ 150 m au-dessus du niveau actuel)

Approbation de l'implantation du champ captant par les acteurs locaux



BORDEAUX MÉTROPOLE



Collectivité	Besoins actuels			Besoins futurs			Capacité production
	annuels	journaller moyen	journaller de pointe	annuels	journaller moyen	journaller de pointe	journaller
SIAEP Arsac-Cantenac-Margaux-Soussans	547 500	1 500	2 550	711 750	1 950	3 650	4 320
commune de Brach	40 150	110	330	102 200	280	870	624
SIAEP de Castelnau-de-Médoc	748 250	2 050	3 280	1 116 900	3 060	5 280	3 840
commune de Lacanau	1 058 500	2 900	7 750	1 405 250	3 850	11 550	11 760
Si de Lamarque-Cussac-Arcins	200 750	550	880	292 000	800	1 300	1 440
commune du Pian-Médoc	419 750	1 150	2 100	605 900	1 660	3 100	6 000
SIAEP de Ludon-Macau-Labarde	565 750	1 550	3 100	803 000	2 200	4 500	3 000
SIAEP de Saumos-Le Temple	54 750	150	360	109 500	300	750	576
commune de Sainte-Hélène	146 000	400	700	200 750	550	1 000	1 440
TOTAL	3 781 400	10 360	21 050	5 347 250	14 650	32 000	33 000
TOTAL ARRONDI	3 800 000	10 400	21 000	5 350 000	14 650	32 000	33 000

Figure 4 : Bilan Besoins-Ressources actuel (2012) et futur (2030) en m³



CONCEPT PISCINES D'AQUITAINE
Créateur Piscinier
Garantis décennales
Michel COMPAIN
www.construction-piscine.com
Médaillé "Piscine de Bronze 2000 et SPA d'Argent 2004"
3, avenue des Clématites "Longarisse" - 33680 LACANAU - Tél./Fax 05 56 03 02 95 - Port. 06 08 31 02 15

PEINTURE DECORATION RENOVATION
PEINTURE INT/EXT - REVETEMENTS SOLS ET MURS
LAVERGNE Philippe
53, route de l'Atlantique
33680 LACANAU-OCEAN
0556031161 - 0680894358
decocean@orange.fr
siret 341 166 783 00041
Décocéan
CARRELAGE
PLACO
BRICOLAGES DIVERS
ISOLATION
PAPIER PEINT
TADELAKT

CABIREAU IMMOBILIER
Une invitation à vivre autrement !
05 57 70 57 68
contact@cabireau-immobilier.com
cabireau-immobilier.com
2 Av. Maréchal des Logis Garnung
33680 Lacanau-Océan
FNAM

LES DERNIÈRES AVANCÉES DU GIP* LITTORAL

Notre littoral est soumis à d'importants transits sédimentaires, la combinaison de ces deux types de transport génère la présence de corps sableux extrêmement mobiles : lors des phases d'érosion en hiver le système dunaire apporte un stock supplémentaire de sable pour recharger la plage. Au printemps et en été, des phases d'accrétion permettent un transport de sable depuis le large vers la plage ce qui alimente de nouveau la dune. L'intersection entre le front dunaire et la plage - le pied de dune - constitue le trait de côte.

Ce trait de côte dont le recul est au cœur de toutes les discussions. Les phénomènes de submersion marine et d'érosion côtière représentent une problématique quasiment omniprésente étudiée de près par le GIP* littoral. Retour sur les deux derniers séminaires et de leurs ateliers.

Le défi de la gestion des risques dans le cadre du séminaire thématique du GIP* littoral à la Rochelle le 7 décembre dernier :

- Atelier stratégies de gestion des risques littoraux, gestion des risques dans l'urgence à une gestion anticipée et stratégies à mettre en place

Pour Camille André (chargé d'études "risques côtiers" au GIP* Littoral) animateur de l'atelier, un travail a été mené sur une stratégie régionale de gestion de l'érosion côtière, déclinée en stratégies locales. Le processus a été accéléré par les tempêtes avec la mise en place rapide de programmes d'actions de prévention des inondations qui ont été complétés par une stratégie locale de gestion du risque inondation sur le littoral. Le challenge réside à concilier les politiques de gestion des risques et d'aménagement du territoire ce qui est difficile car quand les spécialistes de la gestion des risques évoquent la maîtrise de l'urbanisation, notamment par les PPRL*, ils ne font pas de projet de territoire. A cela s'ajoute les questions de mobilités, les services publics et la cohérence dans les politiques publiques, les questions d'imbrications entre échelles temporelles et spatiales multiples sans compter la faisabilité réglementaire et la visibilité financières qui sont aussi des enjeux majeurs pour la gestion des risques littoraux. Beaucoup de travail reste à faire.

- Atelier défense contre la mer, réduction de la vulnérabilité, prévention : quelles synergies entre gestion des risques et aménagement du littoral ?

Beaucoup d'interrogations ont été posées par Martin Renard sur le PLU* : est-il le document le plus approprié pour communiquer de l'information aux citoyens ? Toutes les questions qui concernent l'aménagement et la gestion des risques peuvent-elles être réellement être contenues dans le PLU* ? Peut-il être réellement à jour sur tous ces éléments ? L'avancement des stratégies, des PAPI*, et de PPRL* étant continu, le PLU* ne serait-il pas du coup en révision permanente ? Si le PLU* n'est pas un document comprenant les orientations de la stratégie de gestion des risques de la collectivité, comment intégrer davantage la gestion des risques dans l'aménagement ?

D'autres questions ont été évoquées telles que la temporalité de la décision par rapport à l'échelle de la décision, la compétence GEMAPI* et les moyens financiers qui seront disponibles pour la gestion des risques littoraux.



- Génie côtier et écologique, construction, planification, paysage, communication : quels outils d'expérimentations nécessaires pour la mise en œuvre de solutions innovantes ?

Les outils évoqués entre autres :

- la dépoldérisation sur l'estuaire de la Gironde : pour gagner 30 cm d'eau à Bordeaux, il faudrait déconstruire 50 km de digues,

- la reconstitution de la dune en période favorable,

- à Oléron pose de ganivelles sur des secteurs à érosion faible pour capter le sable,

- le chantier citoyen de Capbreton,

- le retour d'expérience de Lacanau (mise en place d'un forum grand public annuel et un comité de concertation pour orienter la stratégie locale remis à profit sur le PLU)

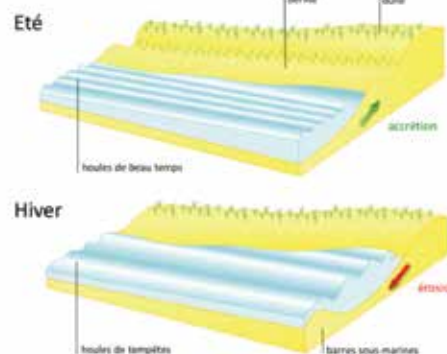
- le coût annuel de 2000 € par km pour les travaux dunaires pour maintenir les cordons dunaires, une opération qui n'est pas répliquable partout, pas sur Lacanau par exemple car les enjeux sont trop forts et menacés à court terme.

- le Wave Bumper, système technique de digue amovible innovant, souple et réversible. Une structure en composite courbé mise en place en période de crise et retirée après, sans impact sur l'aménagement, si l'on parvient à régler le problème de la prévision des événements pour déployer correctement le dispositif.

Dans le contexte du changement climatique il faut aller plus loin dans la connaissance mais elle sera toujours incomplète, il faut aussi s'entendre sur l'aléa qu'on va prendre en compte, savoir utiliser les outils existants et pas toujours créer un nouvel outil. Faire de l'innovation c'est important, mais qui s'en charge ? Quelle décision prendre quand on a 10 outils sur un même espace, qui donnent des résultats différents ? Pour une innovation efficace, il convient d'abord de poser des questions d'objectifs et de méthodologie.

Un autre séminaire s'est tenu à Gradignan le 11 janvier 2019 dans le cadre du travail de renouvellement du projet littoral pour la période 2020-2030

Quatre ateliers pour ce séminaire sur les thèmes de la planification littorale, la préservation des espaces et des milieux, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques, l'économie et le tourisme, les mobilités. Une communauté de travail qui se constitue à l'échelle du littoral régional pour répondre aux grands défis des territoires côtiers.



*GIP (Groupement d'Intérêt Public)

*PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux)

*PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations)

*PLU (Plan Local d'Urbanisme)

*GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)



Chiffres clés érosion Littoral Aquitain Côte sableuse

-1,7 à -2,5 m/an

Taux de recul moyen annuel sur la côte sableuse dans les Landes et en Gironde

-50 m en 2050

Recul moyen sur la côte sableuse du littoral aquitain prévu d'ici 2050

**Jusqu'à -25 m
en un hiver**

Reculs brutaux lors de tempêtes ou événement pouvant intervenir à tout moment et s'additionner aux projections

**-1873 terrains de
foot d'ici 2050**

Surface que le littoral sableux aquitain pourrait perdre d'ici 2050 si il n'y avait plus de protection + un recul brutal comme lors de l'hiver 2013/2014

Observatoire de la Côte Aquitaine – Caractérisation de l'ampleur du recul de côte sur le littoral de la côte aquitaine aux horizons 2025 et 2050 – Rapport BRGM RP-06277-FR 2016 – www.observatoire-cote-aquitaine.fr



SURFIN' OU LE GUIDE RÉGIONAL DU SURF

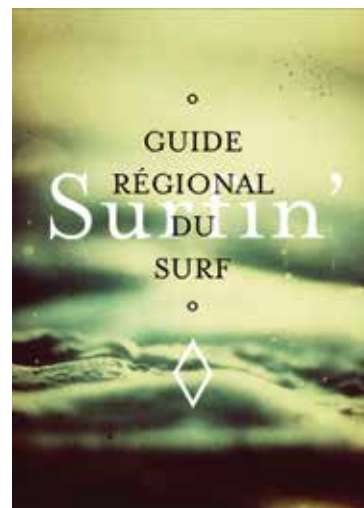
Un petit ouvrage réalisé par le GIP littoral, la fédération française de surf, la région nouvelle aquitaine, l'Eurosima et l'appui de 6 collectivités pilotes (Lacanau, La Teste de Buch, Moliets et Ma, Messanges, Capbreton et Bidart) qui vient juste d'être édité !

Le surf de A à Z en 64 pages et 5 rubriques

Son but : améliorer la prise en compte de la filière glisse sur les territoires littoraux.

Vous y trouverez l'activité du surf sur les plans réglementaires, juridiques, l'emploi, la formation, l'aménagement, la préservation de l'environnement et la gestion durable des événementiels.

sur le site du gip littoral : <https://www.giplittoral.fr/action-glisse>



Entreprise Générale d'Électricité
électro-ménager - télé - antenne
photovoltaïque - climatisation
SARL JEAN JEAN

14 avenue du Lac
33680 Lacanau

tél./fax 05 56 03 52 37
jeanjean.sarl@orange.fr

Repass Pressing Lacanau
- repass pressing - lacanau.fr
Repousses, Mammie, Blanchisserie
Vente et location de linge
Dépôt confiserie

Tél/Fax - 05 56 03 17 56
ellone-grard@orange.fr

Repass Pressing Lacanau
10 Avenue Plantier
33680 Lacanau Océan

Cosy Shop Tél. 06 17 41 44 12

Déco, Bougies, Cadeaux de naissance, Chocolat...

Ouvert :
Du Mardi au Samedi
de 10 h à 12 h & de 15 h à 19 h
Le Dimanche
de 9 h 30 à 12 h 30

12, rue Caupos - 33680 LACANAU (Place de l'Eglise)

Le 31 janvier 2019 la France a choisi de présenter le phare de Cordouan au comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO



La candidature du phare de Cordouan a été remise officiellement aux experts internationaux de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), un dossier qu'ils auront 18 mois pour examiner.

Sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) a été retenue : chef-d'œuvre du génie créateur humain et un symbole des grandes phases de l'histoire des phares dans le monde. Le périmètre du bien a été proposé le 10 avril dernier, ce périmètre de protection intègre le monument, le plateau rocheux, les passes de navigation et les bancs de sable. La zone tampon s'étend quant à elle sur les rives de l'embouchure de l'estuaire (3 communes concernées sur la pointe du Médoc et 8 sur la rive charentaise). En mer, elle s'arrête lorsque le faisceau rencontre la limite des eaux territoriales. Et la dernière phase, le plan de gestion consistant à protéger le phare, partager avec le plus grand nombre ce monument exceptionnel, améliorer l'accueil des touristes tout en limitant son impact et participer à la renommée du phare dans le monde entier par des collaborations internationales, a été validée.

L'inscription pourrait intervenir en juillet 2020, souhaitons donc bonne chance au plus ancien phare de France encore en activité du haut de ses 408 printemps et aux gestionnaires du site : le (SMIDDEST) Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, gestionnaire de Cordouan en collaboration avec l'Association des phares de Cordouan et de Grave.

OÙ EN EST LE NIVEAU DES EAUX DU LAC DE LACANAU ?

Sur Lacanau, le niveau d'eau du lac est à sa côte hivernale depuis le mois de novembre, entre 13.2 et 13.3 m NGF (unité de mesure du nivellement général de la France). Ainsi pour prévenir les inondations, les vannages de l'écluse de Batejin à l'aval du lac ont été plus ou moins ouverts pendant le mois de janvier pour laisser s'écouler les apports supplémentaires des pluies et des cours d'eau tout en maintenant cette côte proche de 13.25 m NGF. Le débit du Porge et de Lège suit ainsi le débit des cours d'eau avec des valeurs qui ont rapidement augmenté en fin de mois.

Vous pourrez retrouver les relevés mensuels sur le site du Siaebvelg (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin) : <http://www.lacsmedocains.fr/relevés-mensuels.html>

LE FUTUR PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC (PNR)

Après de nombreuses étapes, la Charte du futur Parc Naturel Régional Médoc (PNR) et la détermination de son périmètre proposé au classement ont été validées par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine en octobre dernier. La demande de classement va maintenant être présentée au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : l'objectif est de répondre aux enjeux de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine régional. Le décret de classement publié par le Ministère de l'Environnement est attendu dans le courant de l'année 2019.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA CDC (Communauté de Communes Médoc Atlantique) EN 2018 CONCERNANT LA COMMUNE

Plages : Augmentation de 37 000 € pour le financement des véhicules "polaris" pour les besoins de la surveillance des plages, augmentation de 14 000 € pour financer le remplacement de la vigie du poste de secours de la plage centrale de Lacanau, augmentation de 60 000 € pour financer l'acquisition d'un camion plateau, de jets (surveillance des plages Lacs Médocains) et d'un véhicule pour les Services techniques.

Augmentation de 60 000 € pour assurer le remboursement aux communes de Vendays-Montalivet et de Lacanau pour les dépenses engagées en matière de lutte contre l'érosion et relevant de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), fixation de la taxe GEMAPI 2019 à 15 € par habitant de sorte à garantir un produit attendu de 685 000 € en 2019 (inchangé par rapport à 2018) nécessaire au financement d'un budget prévisionnel estimé à 886 000 € (685 000 € de taxe GEMAPI et 201 000 € d'attribution de compensation) pour l'année 2019.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : remboursement de 62 000 €, avec un premier versement limité à 50 %, lors de la signature de la convention, augmentation de 25 000 € correspondant au financement de la subvention des actions GEMAPI réalisées par la commune de Lacanau.

Suppression de la compétence facultative « surveillance des plages », emportant la rétrocession de la compétence aux communes de CARCANS, HOURTIN et LACANAU accompagnée de la conclusion d'une convention de création d'un service commun en vertu de l'article L 5211-4-2 du CGCT



Contrat de ruralité : Aux termes de la délibération D13042017/069 du 13 avril 2017, le conseil communautaire avait autorisé le président à signer le contrat de ruralité à intervenir avec les services de l'Etat. Les points retenus pour la commune de Lacanau :

- l'accès aux services et aux soins : le pôle santé du Moutchic,
- la revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité : Réaménagement du carrefour de la Gaité (valoriser le patrimoine urbain de lacanau et améliorer les liaisons fonctionnelles entre les différentes entités urbaines de la commune),
- l'attractivité du territoire : création d'un espace de coworking dans les locaux de l'ancien CCAS (Tiers-Lieu Lacanau : prolongation la convention de financement jusqu'au 16 novembre 2019), zone de Garrigua (projet de vague artificielle).

Pistes cyclables : Signature de l'avenant n° 2, avec EIFFAGE Sud-Ouest Aquitaine, constatant une moins-value de 382,10 € HT et validant des prix unitaires pour des travaux supplémentaires de réfection de la piste cyclable axe nord-sud de la vélodyssée tronçon Alexandre/Le Cousseau. Augmentation de 157 500 € correspondant à la subvention régionale pour la piste cyclable Lacanau (157 500 €) diminution de 6 320 € correspondant à la subvention de la réorganisation plan plages

Participation aux frais d'installation des renforts saisonniers de gendarmerie pour la zone Carcans, Hourtin, Lacanau :

reconduction du dispositif de mutualisation pour 2019, en indiquant que le calcul de la participation de la Communauté de Communes Médoc Atlantique interviendra en additionnant les seules populations de Carcans, Hourtin et Lacanau. Le Président de la CDC sera autorisé à signer la convention de participation financière relative à la location de structures modulaires dont le montant est fixé dans la convention.

Ouverture dominicales : Lacanau, avis demandé pour les commerces suivants : Lacanau ville : Super U : 8 dimanches, U Express Océan : 7 dimanches, Carrefour Market ville et Carrefour Market océan : 1 dimanche

la décision appartiendra aux maire pour apprécier l'autorisation d'ouvertures dominicales au regard des particularités locales et du degré de concurrence commerciale sur la zone de chalandise.

Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : Autorisation de signer le contrat avec la C.A.F. et la M.S.A tout en précisant que des avenants pourront être passés entre la Communauté de Communes, la C.A.F. et la M.S.A. pour intégrer de nouvelles actions enfance jeunesse dans le dit contrat.

Source : CDC Médoc Atlantique - Procès-verbaux des conseils communautaires 2018

PAIEMENT DE VOTRE ADHÉSION EN LIGNE

Cette année vous pourrez désormais régler votre adhésion à l'Apllo sur notre site internet www.apllo.fr par PayPal

Plus facile, plus rapide & sécurisé.



LES AVANCÉES DU PROJET « GOLFE DE GASCOGNE »

Comme vous avez pu lire dans nos numéros 124 et 125 le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne avance afin de réaliser à terme les 80 km environ de câbles terrestres souterrains entre :

- la station de conversion de Cubnezais,
 - le point d'atterrissage présente sur la côte atlantique médocaine,
- et les 280 km environ de câbles sous-marins.

Le projet golfe de Gascogne est un projet commun :

- développé par INELFE (INterconnexion ELECtrique France-Espagne) regroupe-ment des entreprises gestionnaires du réseau de transport d'électricité : Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et Red Eléctrica de España (REE),
- soutenu par le dispositif Connecting Europe (CEF) de l'Union européenne.

LES ÉTAPES À RETENIR



On entre désormais dans une phase d'études environnementales et techniques dont l'objectif est d'alimenter l'étude d'impact en vue d'une demande de déclaration d'utilité publique et de Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime. Le projet fera alors l'objet d'une enquête publique prévue à l'automne 2019, permettant à chacun de s'exprimer. La concertation sur le projet se poursuit jusqu'à cette date dans le cadre du « continuum » de la concertation, toujours sous l'égide de M. Walter Acchiardi garant de la concertation préalable (Commission nationale de débat public / CNDP). Ce dernier a été désigné par la CNDP le 7 février 2018 comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il établira à l'automne 2019 un rapport qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Les dernières nouvelles du projet :

- Printemps 2019 : L'étude d'impact sera déposée en juin 2019 en tant qu'élément constitutif de la demande d'utilité publique (DUP) et de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM),
- Automne 2019 : Enquête publique. RTE espère une signature de la DUP et du CUDPM à l'été 2020,
- Fin 2020 : dernières autorisations (en particulier le permis de construire pour la station de conversion),

- 2021 – 2024 : Phase d'approvisionnement et de travaux avec une mise en service en 2025.

Les avis de marchés ont été publiés :

Le 11 décembre 2018, l'INELFE a publié au Journal Officiel de l'Union Européenne les avis de marché relatifs aux Travaux de Construction d'Interconnexion Electrique à travers le Golfe de Gascogne qui représente plusieurs défis techniques à la fois sur terre et en mer et ce afin de sélectionner les meilleurs candidats répondant aux critères d'attribution (techniques, juridiques et commerciaux) conformément à la directive européenne et aux lois applicables.

L'organisation des travaux de construction est divisée en trois activités principales, à savoir :

- la fabrication et construction des deux stations de conversion : une station de conversion, à chaque extrémité des deux liaisons, permettant de transformer le courant continu en courant alternatif et de se raccorder au réseau de transport d'électricité de chaque pays. Elles sont installées sur des terrains d'environ 5 ha avec des bâtiments qui mesurent environ 20 m de haut. (croquis ci-dessous)
- la fabrication et installation des câbles HVDC : pour les quatre câbles, deux pour chaque liaison (il s'agit d'une double liaison sous-marine et souterraine en courant continu)

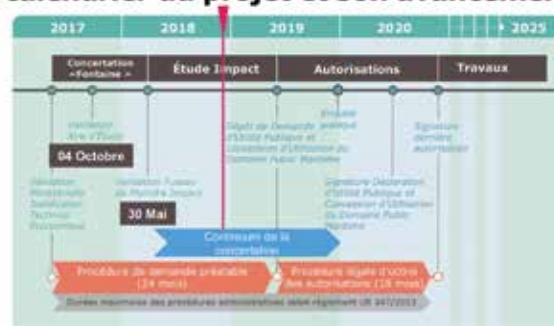


- les travaux de génie civil terrestre pour les tranchées et autres installations

Pour en savoir plus vous pouvez consulter le site de l'INELFE : <https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne> ou poser des questions par mail à : golfedegascogne@inelfe.eu

et bien sûr nous vous tiendrons informés régulièrement du suivi de ce projet jusqu'à son aboutissement.

Le calendrier du projet et son avancement



« SAUVE QUI PEUT ! »

Les vacances sont souvent pour nous, estivants canalais, source de joies, de partage et d'activités diverses, toutes générations confondues. C'est peut-être l'occasion de penser à notre sécurité collective. Posons-nous cette simple question : " Si une personne de mon entourage est victime d'un malaise, d'une chute, d'une blessure, suis-je capable de faire " les gestes qui sauvent " en attendant les secours ? "

Pour vous aider à répondre à cette question, l'APLLO a le projet d'organiser pour les adhérents intéressés, en début de saison estivale, une rencontre avec un formateur compétent et expérimenté, qui nous rappellera les gestes incontournables et la conduite à tenir dans ces circonstances.

Nous serons ainsi prêts à porter secours en cas de besoin !



OPTIQUE - SOLAIRE - LENTILLE PRODUITS - ACCESSOIRES

Ouvert toute l'année
10h-13h / 14h-19h
Fermé dimanche et lundi
7/7 Juillet et Août

8 AVENUE DU MARECHAL DES LOGIS GARNUNG – 05 56 26 48 40

www.optiquelacanauocean.fr



Suivez nous sur FACEBOOK



LA VILLA ILLÉGALE DECONS ENFIN RASÉE

Il a fallu 5 ans de bataille juridique pour que la démolition de la villa DECONS soit réalisée. La Cour d'Appel de Bordeaux avait ordonné au printemps 2018 la démolition de cette bâtisse de 500m², construite en 2013 en pleine forêt domaniale, sans autorisation et au mépris de la réglementation (loi littoral et préservation des massifs forestiers). L'association Vive La Forêt et la municipalité de Lacanau, qui s'étaient portées parties civiles, peuvent se féliciter d'avoir tenu bon et que justice soit faite. Outre les amendes diverses, le jugement ordonne également « la remise en état par reboisement de pins des parcelles défrichées, dans un délai de 8 mois, sous peine, à défaut, passé ce délai, d'une astreinte de 500€ par jour de retard » (cf . <http://www.apllo.fr/wp-content/uploads/2019/01/arret-ca-bx-ch-correctionnelle-decons-15-05-2018.pdf>

A suivre...



Révision allégée n°1 du PLU de Lacanau : du N au UD

La parcelle CX N°57 du quartier Montagnol à Lacanau Bourg a fait l'objet de la 1ère révision allégée du PLU. La procédure a suivi les étapes requises par la loi : étude, concertation, enquête publique et vote du conseil municipal en Février dernier. La parcelle passe donc de zone N (Naturelle) à zone UD (Urbanisation Différée). Cet exemple est instructif car il montre que le zonage du PLU voté en Juin 2017 n'est pas inscrit dans le marbre et peut, à l'initiative de la mairie, et avec l'accord des autorités concernées, être modifié (ref. ordre du jour et décisions du conseil municipal du 31/01/19).

Cession de parcelles boisées non constructibles Avenue Marie Curie, ou " voulez-vous adopter quelques pins supplémentaires pour agrandir votre jardin ? "

La parcelle BV, (plan ci-dessous) située entre l'avenue Marie Curie, la Rue La Fontaine, Chateaubriand et Voltaire, présentait en son centre un espace boisé à conserver, permettant de profiter d'un terrain de jeu commun aux résidents. Afin réduire les charges d'entretien de cet espace vert, la municipalité a été autorisée à découper cet espace en 24 lots, rattachés chacun à la parcelle attenante, et proposés à leur propriétaire de l'acquérir au prix de 19€/m² pour "agrandir leur jardin", et à ce seul usage, cet espace boisé à conserver restant inconstructible. A ce jour, une dizaine de lots ont trouvé preneurs (ref. ordre du jour et décisions du conseil municipal).



2 Avenue Plantey
33680 Lacanau Océan
www.agence-eurocean.fr
05 56 26 30 32
locationlacanau@immobilier-medoc.com

LOCATION SAISONNIÈRE
GESTION - SYNDIC
LOCATION - TRANSACTION

Travaux Sylvicoles
& Jardins

06 72 51 09 07

#LoiElan

Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

La loi Elan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a été promulguée au J.O (journal officiel) le 24 novembre 2018 (214 articles, la plupart immédiatement applicables). Elle poursuit plusieurs objectifs : libérer la construction en simplifiant l'acte de construire et faciliter l'accès à un logement adapté pour les plus fragiles et rendre les territoires plus attractifs.

En ce qui concerne l'urbanisme (voir chapitres IV et V du titre 1er) elle est censée simplifier et améliorer les procédures en limitant les pièces exigibles et en dématérialisant les demandes de Permis de Construire (PC) par exemple pour Lacanau (4552 habitants), les communes de plus de 3500 habitants (L423-3) disposeront d'une télé procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette télé procédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.

Elle doit permettre de lutter contre les recours abusifs contre les PC en alourdissant les pénalités en cas d'abus et de réduire les délais d'instruction pour former un référé-suspension. Elle va étendre le champ des régularisations des PC si l'administration constate que le vice n'affecte qu'une partie du projet et peut être corrigé même après l'achèvement des travaux..

En particulier elle favorise la réalisation de projets immobiliers (L312-1) dans le code de l'urbanisme ou établit un droit de préemption en vue de la relocalisation d'activités commerciales, artisanales ou d'occupants d'habitation en raison de travaux nécessités par une opération d'aménagement. Cela concerne-t-il une opération de relocalisation ? Il faudra également identifier les cas où la modification annoncée de l'article L 212-8 permettant que soit refusées les autorisations de construire quand elles sont de natures à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages s'appliquent.

La loi Elan concerne également la construction dans les villes littorales en offrant des possibilités d'urbanisation complémentaires en particulier dans des parcelles de terrains entre deux bâtiments (dents creuses) dans la bande des 100 m. Des nouvelles constructions permettant d'accueillir des services publics dans des espaces déjà urbanisés sauf atteintes à l'environnement et aux paysages. L'article L 121-10 assouplit le principe d'extension de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et les villages.

Elle réduit encore le rôle des Architectes des Bâtiments de France dont les avis de « conformes » deviennent des avis « simples » donc consultatifs pour les projets de résorption du bâti insalubre ou pour l'installation de pylônes de téléphonie mobile.

Elle impacte également les règles de gouvernance des copropriétés, la réglementation des locations saisonnières, les conditions de vente des HLM, la rénovation énergétique obligatoire des bâtiments tertiaires avant 2030, etc.

Comme indiqué dans le n°126, elle supprime l'alinéa 2 ("Le premier alinéa ne concernait pas l'affectation des parties communes des lotissements") de l'article L. 442-10 du code de l'urbanisme, alinéa qui avait été introduit par la loi ALUR en 2014, et qui impliquait donc l'accord unanime des colotis pour toute modification relative à une partie commune. La modification d'une partie commune sera donc de nouveau encadrée par le premier alinéa qui vient d'être confirmé comme « conforme » à la Constitution par le Conseil Constitutionnel. "Lorsque la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie le demandent ou l'acceptent, l'autorité compétente peut prononcer la modification de tout ou partie des documents du lotissement, notamment le règlement, le cahier des charges s'il a été approuvé ou les clauses de nature réglementaire du cahier des charges s'il n'a pas été approuvé. Cette modification doit être compatible avec la réglementation d'urbanisme applicable.

Cette modification pourrait relancer les projets de lotissements de la commune de Lacanau envisagés sur des parcelles boisées converties en zone constructible comme celle du lotissement de la Gringue nord annulés en son temps pour non respect de l'alinéa 2.



PURE PLANETE

VOTRE ÉPICERIE BIO À LACANAU



8, av du Maréchal des Logis Garmung
33680 Lacanau Océan
www.pureplanete.com



DES AIDES ET DES LABELS À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Comment les obtenir ?

Un liseré rouge qui détermine un bien remarquable, une maison reçue en héritage ou la simple découverte et la passion de posséder de vieilles pierres, et une question se pose : Comment contribuer à la préservation de ce patrimoine ? Un patrimoine ancien qui demande une attention soutenue, restauration, entretien, si possible à l'identique, et qui coûte cher. Et même si le bien n'est pas encore dans un S.P.R. (*Site Patrimonial Remarquable*) ce qui constituerait un vrai plus, il existe des aides mais il faut déployer beaucoup d'énergie pour les obtenir, en voici quelques unes.

Le label " fondation du patrimoine "

Pour ce label, il faut que l'édifice concerné ne procure aucun revenu (résidences principales ou secondaires) ; ou qu'il procure des recettes imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers, c'est le cas notamment lorsque l'immeuble fait l'objet d'une location nue. Tous les travaux réalisés sur l'extérieur du bâtiment sont concernés : toitures (couvertures et charpentes), façades, huisseries, menuiseries extérieures, etc... dès lors que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable. Il n'existe aucune obligation d'ouvrir le bâtiment labellisé au public mais il doit être visible de la voie publique (l'une des façades principales au moins doit être visible). Les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles.

Une fois le label obtenu, vous pourrez obtenir une déduction de votre revenu global imposable. Le montant défiscalisable est calculé net de subventions des revenus fonciers lorsque l'immeuble est donné en location. N'hésitez donc pas à déposer en parallèle un dossier auprès de votre commune ou de votre conseil départemental : la marche à suivre ? Contacter le délégué départemental sur le site internet de la Fondation : www.fondation-patrimoine.com

L'association VMF (Vieilles Maisons de France)

- Un Label, " le label VMF – Patrimoine historique " identifie les demeures anciennes de caractère pour des édifices qui ne seraient pas protégés au titre des Monuments historiques. Seuls les extérieurs sont examinés lors de la procédure d'attribution du label une fois par an. Il faut prendre en premier lieu prendre contact avec le délégué VMF du département et constituer le dossier. C'est un label avec incidence fiscale pour les travaux extérieurs visibles de la voie publique.

- Les Prix de sauvegarde VMF - L'association propose aussi tous les ans, un concours et récompense les meilleures restaurations entreprises par ses adhérents ou des artisans. Ce système de prix nationaux récompense des restaurations exemplaires. Attribués par un jury de mécènes et par l'association VMF, ils ont pour vocation d'encourager toute action de sauvegarde du patrimoine : travail de restauration, mise en valeur du patrimoine religieux, du patrimoine bâti ou paysager, du patrimoine mobilier / artisanat d'art, implication des propriétaires, primo-acquisition... Tous les propriétaires de maisons anciennes, datées d'avant la moitié du XXème siècle ou présentant un caractère exceptionnel (architectes de renom...), peuvent déposer un dossier. Six catégories sont récompensées " Patrimoine religieux ", " Patrimoine bâti ", " Fenêtres anciennes ", " Patrimoine mobilier / décor ", " Première acquisition " et " Développement touristique "

Tous les renseignements sur le site de l'association : www.vmfpatrimoine.org

Un autre label " Architecture contemporaine remarquable "

Il remplace le label " Patrimoine du XXe siècle " désormais disparu et il concerne les édifices de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques. L'objectif de ce label est de montrer l'intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter, de faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle, d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen. Il est attribué par décision du préfet de Région, après examen de la demande par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

Si vous pensez que votre bien est éligible (singularité de l'œuvre ; caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique ; valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ; appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale) vous pouvez en faire la demande. L'attribution du label vous engagera à informer les autorités compétentes sur votre intention de réaliser des travaux, et ce préalablement à leur réalisation.

Il vous procurera entre autres les avantages suivants : aide technique pour adapter à de nouveaux usages les ouvrages labellisés subissant des transformations afin que les qualités initiales du bien soient préservées lors des travaux ; aucune servitude d'utilité publique à publier au service de la publicité foncière et le propriétaire du bien labellisé conserve la libre jouissance de son bien mais à charge pour lui d'informer le préfet de région en cas de mutation de propriété.

La demande de labellisation peut être faite par le propriétaire ou par toute personne privée ou publique y ayant intérêt (architecte, ayant-droit de l'architecte, association, collectivité, etc.) en utilisant le formulaire CERFA 15853 et les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région peuvent vous accompagner dans votre démarche.



Aquarelle de A.Gauthier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2019

9H00 - SALLE L'ESCOURE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

PRESENCE OU POUVOIR

TRES IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présents, nous vous prions de transmettre votre pouvoir (ci-joint), soit par internet à contact@aplo.fr, soit par courrier, soit à un autre adhérent afin que le quorum des présents ou représentés soit atteint.

COTISATIONS

Ne peuvent participer , **ET VOTER**, à cette Assemblée générale que les adhérents à jour de leur cotisation 2019.
(Peuvent assister, les personnes invitées par le Conseil d'administration.)

C'est pourquoi nous demandons à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur fiche d'adhésion et réglé leur adhésion 2019 de bien vouloir le faire AVANT l'Assemblée Générale,

par chèque ou virement bancaire ou postal, ou bien **par virement sécurisé depuis le site www.aplo.fr via PAYPAL**
(cela facilite le travail de la trésorière et du secrétaire)

Notre bureau d'accueil vous recevra à partir de 8H30 pour procéder au pointage et à la signature des listes de présence.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE de la SEANCE

Réception des adhérentes et adhérents

09H00: Assemblée Générale ordinaire

- Adoption procès verbal de l'Assemblée Générale 2018 – Vote.
- Présentation rapports moral et financier 2018 (ce dernier figurant ci-dessous) – Prévisionnel 2019 – Vote.
- Election du conseil d'administration : présentation des candidats – Vote.
- Information sur l'actualité canaulaise et actions entreprises.

11H00 : Accueil des élus et invités

(questions – réponses avec les élus)

12H30 : Pot de l'amitié

NOMBRE D'ADHERENTS ET D'ANNONCEURS EN 2018			
Adhérents : 460		Annonces : 27	
EXERCICE FINANCIER 2018			
Ressources		Affectations	
Cotisations adhérents	4 670,00		
Souscriptions annonceurs	1650		
Intérêts avoir Livret A	43,35	Impression revues	4 113,19
		La Poste	225,47
		Site	247,99
		Divers	1034,3
TOTAL	6 363,35	TOTAL	5 620,95
Solde : 742,4			
Bilan financier 2018			
		Avoir livret A	5823,15
Solde de l'exercice 2018	742,4	Avoir CCP	2 532,65
Avoir au 01/01/2018	7 613,40		
Avoir au 31/12/2018	8355,8	Avoir au 31/12/2018	8355,8

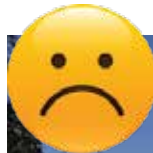
APPEL À CANDIDATURES

Si vous désirez participer avec nous à cette aventure que constitue la vie de l'APLLO, rejoignez-nous, soit au sein du Conseil d'Administration, en étant présent ou représenté, 4 à 6 fois par an, soit ponctuellement en nous envoyant articles, enquêtes, témoignages, photos, à publier (ou non) dans notre revue ou sur le site internet.

Pour postuler au Conseil d'Administration, merci d'envoyer un courrier de candidature à la présidente
(par courrier ou e-mail à president@aplo.fr)

L'ATELIER DE LA VACHE FERME SES PORTES !

Au printemps 2016, dans notre APLLO Mag' 118, nous vous présentions Arnaud Montis, artisan atypique, ou plutôt " maître artisan atypique". Dans les colonnes de notre journal, sous la plume de Xavier Soinard, qu'il avait reçu dans son atelier, avenue Henri Seguin, il expliquait " il y a huit ans, j'ai décidé d'ouvrir une boutique. J'ai cherché pendant une année à m'installer en Dordogne, en visitant les plus beaux villages de France, qui font beaucoup d'efforts pour faire venir des artisans, mais j'habitais déjà Lacanau à l'époque, je tenais à être proche de l'océan car il me fallait être visible d'une clientèle estivale. "



Aujourd'hui, amer constat, "l'Atelier de la Vache" tire sa révérence.

Celui qui se voulait "être un artisan de village, participer au lien social, au vivre ensemble", a définitivement baissé le rideau de sa boutique.

Celui qui aura, au cours de ces douze années de présence canaulaise, formé pas moins d'une cinquantaine de stagiaires, a cessé son activité.

Lacanau océan perd son "seul maître artisan" mais perd surtout une activité originale, un savoir faire et des créations originales.

TOURISME



Le Mag' 2019 est en ligne !

À consulter sans tarder

<https://bit.ly/2TBw5il>



LA COLLECTE DU VERRE ÉVOLUERA BIENTÔT

*date prévisionnelle : courant mai 2019

POURQUOI ?

1) Améliorer les conditions de travail des agents de collecte

Le SMICOTOM a été alerté de problèmes de santé récurrents, notamment des troubles musculo-squelettiques, subis par les agents de collecte. En cause, les manipulations répétées des bacs à verre lors de la collecte, qui représentent plus de 30 kilos pour un bac levé manuellement une centaine de fois par jour.

Afin de prendre en compte la réglementation santé/sécurité au travail en vigueur et améliorer les conditions de travail des agents, les élus ont délibéré afin de faire évoluer la collecte du verre vers un système de collecte en borne, qui concerne déjà plus de 96 % du territoire français.



2) Améliorer la qualité du verre

Le nouveau mode de collecte unique en borne, permettra aussi d'améliorer la qualité de la matière à recycler. En effet, la collecte à domicile est fortement déconseillée par les recycleurs de verre car il se retrouve pilé dans les bennes de collecte, ce qui rend sa transformation plus difficile.

Qu'est-ce qui va changer ?

La collecte du verre à votre domicile va s'arrêter. Tous les habitants devront emmener leur verre dans les bornes placées sur leurs communes, comme 96% des français.

Pour stocker et emmener le verre dans les bornes dédiées, il est possible de conserver les bacs de collecte actuels.

Le SMICOTOM va rénover le parc de bornes à verre et en rajoutera, afin de faciliter le tri des habitants.

Retrouver prochainement sur la page du smicotom et sur les pages des communes qui le souhaiteront, une carte interactive vous permettant de retrouver la borne la plus proche de chez vous !



REPARER POUR FAIRE DURER

Les réparations informatiques, d'électroménager, d'articles de sport, d'instruments de musique, la couture, la cordonnerie, la bijouterie et bien d'autres ... sont au cœur de la prévention et identifiés comme étant des actions en faveur de la réduction des déchets.

Le SMICOTOM vous a répertorié les réparateurs locaux.

Retrouvez l'annuaire en ligne des artisans de la réparation, classés en 15 catégories de métiers sur www.reparateurs-aquitaine.fr

Vous êtes un professionnel exerçant un métier de la réparation et vous souhaitez devenir un Répar'acteur, rendez-vous sur : <http://www.dechets-aquitaine.fr/web/fr/258-devenir-repar-acteurs.php>



Depuis 2009, la Gironde est engagée au côté de l'ADEME dans un plan de prévention des déchets.

A ce titre, dans le cadre de l'information du grand public, ils ont développé une campagne intitulée LES ECOMATISMES.

Les Ecomatismes sont des petits gestes écologiques et citoyens que peuvent faire tous les girondins. Ils nous permettent sans contrainte de réduire la quantité de déchets que nous produisons.

Avec les Ecomatismes, chacun pourrait réduire facilement de 100 kg sa production annuelle de déchets.

Des gestes et des conseils dans les livrets ci-dessous.
<http://www.smicotom.fr/prevention/95-les-gestes-simples-pour-reduire-ses-dechets.html>

EN BREF : RETOUR SUR LE VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE À LACANAU

- Volume estimé de déchets collectés (corbeilles Lacanau-Ville et Océan) en juillet-août : 1 005 m3 (301,5 T) soit 15m3/j.
- Tonnage de DND (Déchets non dangereux/Encombrants) : Juin 2018 : 14 T. Juillet 2018 : 16,75 T. Aout 2018 : 13,3 T. Sept 2018 : 9,61 T.
- Tonnage cartons : Juillet 2018 : 6,25 T (+ 1 benne de 2,86 T mise en DND) Aout 2018 : 4,92 T. Sept 2018 : 4,4 T.



UNE HISTOIRE DE COPAINS QUI DEVIENDRA GRANDE : L'ASSOCIATION LA P'TITE PLAGE À LACANAU Océan

Leur but faire la promotion des arts autour du thème de l'océan et du surf par le biais d'expositions, de concerts, de projections de films, de conférences.

Sur une terrasse en bord de dune qui se transforme en guinguette trois ou quatre fois par an pendant l'été, la P'tite Plage reçoit des musiciens et des chanteurs talentueux aux parcours très divers : blues, rock, jazz, soul... le guitariste Jimi Drouillard, la contrebassiste Léonie Hey, le percussionniste Antoine Fillon, la chanteuse Sophie Bourgeois, les pianistes William Leconte, Serge Moulinier ou encore Mike Herting notamment ont enchanté les soirées musicales. A ces soirées musicales se superposent des expositions de peintres, de photographes, de sculpteurs comme l'exposition « Ocean Dream » car ce qui frappe à la P'tite Plage, c'est la convivialité et l'envie de partager des passions et des moments hors du temps, les pieds dans le sable.

L'association a été créée en 2016 (Gérard Depeyris, président, Rémi Blanc, vice-président, Ann Merkelbag, secrétaire et Julie Merian, trésorière)

Le premier concert a enthousiasmé une quarantaine de personnes, deux ans plus tard, la fréquentation frôle pour certains concerts la centaine de spectateurs. On s'assoit où on veut, on danse parfois, on a même vu un musicien qui passait par là, sortir sa clarinette et accompagner le trio de musiciens présents ce soir-là. Les concerts ne dérangent pas la quiétude du quartier puisqu'ils se déroulent de 20h30 à 22h30. L'entrée (10 euros) sert à payer les musiciens.

La P'tite Plage s'améliore chaque année, un prestataire extérieur propose des plats à l'entracte pour couper d'éventuelles faims et puisque ce sont d'abord des amoureux de l'océan, ils ont donc décidé de faire toujours mieux en matière de déchets et cette année ils proposent des gobelets réutilisables (éco-cups). La P'tite Plage est aussi sur les réseaux sociaux : elle a sa page facebook, c'est là que vous pourrez trouver les informations dans quelques semaines sur les dates et les prochains concerts de cet été de juin à septembre : <https://www.facebook.com/laptiteplage/>



La p'tite plage 24 rue de la côte d'argent 33680 Lacanau

Vous pouvez aussi les contacter sur : contact@laptiteplage-lacanau.fr



Agence des Allées
Descarrière immobilier

Ventes - Locations - Expertises
Tél. (33) 05.56.03.22.94

12 rue Charles Chaumet 33.680 Lacanau-Océan
www.agencedesallee.com

AU PAIN CANAULAIS

Boulangerie Artisanale
Service de Livraison à Domicile

05.56.03.51.46
23 Ave de la Libération 33680 LACANAU

PIZZA PISE PIZZAS PANINIS

Ouvert de 11h/14h30 et de 18h/21h30
de mi février à fin novembre

Ouverture non stop de 11h à 23h tous les jours en juillet et août
Ferme le lundi et le mardi midi hors vacances scolaires

10, av Mail des Logis Gorgung
Lacanau Océan
Tél : 05 56 03 29 06



10 Place des combattants -
33121 Carcans

06 82 72 37 35

01, 02 & 03 mai 2019 à 20h30

**Laurence Ruatti dans la comédie
MARGOT ET FELIX**

Egarée en pleine tempête de neige par un GPS fou, Margot, diva de la télévision, est recueillie par Félix et son caractère (très) excentrique, sa soupe (très) expérimentale et son voisin (très) exotique...

De quoi légèrement s'angoisser ! Surtout que sa vie va basculer... dans le genre (très) extravagant !

Auteur: Antoine Beauville

Comédiens: Laurence Ruatti, Antoine Beauville



11, 12, 18 & 19 mai 2019 à 11h00

MISS CAPT'AINE

Spectacle Jeune public - Auteurs / Comédiens : Cécilia Fornezzo, Charlie Aparis



Musical' Océan

BACH
Piazzolla
FAURÉ
Debussy
BIZET

Joséphine Poncelin
Flûte

Léo Doumène
Harpe

Samedi 20h30 | 20 Avril | 2019
Salle l'Escoure - Lacanau Océan

Informations au 06 27 14 48 86 - www.musicalocean.com

Logos: LACANAU, SPEDIDAN, ADAMI, LACANAU, SUPER U, etc.

Samedi 1er juin 20h30

www.musicalocean.com

Salle l'Escoure

Informations 06 27 14 48 86



La langue basque, l'euskara, serait la plus vieille langue de l'Europe de l'ouest !
ETXEKOAK, chœur d'une quarantaine d'hommes sous la Direction Musicale de Jordi Freixa, présentera un florilège de la culture musicale du PAYS BASQUE, du « peuple qui chante et danse au pied des Pyrénées » : chants festifs, chants d'amour, patriotiques ou religieux interprétés avec passion et rigueur ! Seront aussi interprétées des œuvres issues de traditions russe et espagnole.
Dans la plus pure tradition basque, reconnu pour sa musicalité, sa couleur vocale et la sincérité de son interprétation, ETXEKOAK plonge les spectateurs dans une atmosphère authentique, empreinte de sincérité et d'émotion.
Avec plus de 20 ans de passion du chant, des centaines de représentations en France et à l'étranger, ETXEKOAK vous permettra un voyage en terre basque le temps d'un concert !



Christophe Bernier
Agent Général d'Assurances
www.swisslife.fr



SwissLife

Retrouvez-nous à Lacanau:

7, avenue de la Libération, 33680 Lacanau Ville

Tél. 05 56 03 59 95 - Fax 05 56 03 56 94

christophe.bernier.ag@swisslife.fr



Embarquez dans l'histoire de L'APLLO et participez à son voyage en devenant vous-même une ou un de nos administrateurs.

L'APLLO 2019 c'est avant tout nos adhérents toujours fidèles et encore bien d'autres qui nous suivent :

- dans nos écrits au travers des 1200 exemplaires de l'APLLO Mag',
- dans nos newsletters qui arrivent directement dans leur boîte mail,
- sur le web - www.apllo.fr - où vous trouverez encore plus d'informations,
- sur notre page facebook - [apllo asso](https://www.facebook.com/apllo.asso) -
- et tout récemment sur instagram - [apllo asso](https://www.instagram.com/apllo.asso) -.

Notre association a également décidé de donner une place à d'autres associations canaulaises dans notre revue dans le seul but de mieux vous informer et vous aider dans l'actualité de notre ville.

L'APLLO aujourd'hui c'est aussi 11 administrateurs qui recherchent l'info au quotidien tout en poursuivant leurs autres activités.

Vous voulez nous aider, participer mais vous ne savez pas quel "service" vous pourriez rendre ? n'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les bonnes volontés seront bien accueillies.

Nous sommes là pour vous, soyez ici avec nous et déposez votre candidature à contact@apllo.fr ou écrivez-nous à APLLO BP n°4 33680 Lacanau-Océan

A très bientôt

La Présidente,

Marie-Thérèse Fabre et tous les membres du Conseil d'Administration de l'Apllo

Pour nous contacter :

courriel à contact@apllo.fr

adresse postale : APLLO, BP N° 4 - 33680 LACANAU Océan

site internet : www.apllo.fr www.facebook.com/AssociationAPLLO

instagram : [apllo asso](https://www.instagram.com/apllo.asso)

Association apolitique, intellectuellement et financièrement indépendante

